

# REGLEMENT DE LA COUPE REGIONALE DU SUD OUEST 2004

## ARTICLE 1 - BUT

La région sud-ouest (définie comme l'ancienne ligue sud ouest) propose, par l'intermédiaire de la coupe régionale de performances, d'inciter au sein des clubs de la région la réalisation du plus grand nombre de vols de distance en planeur.

## ARTICLE 2 - VOLS DE DISTANCE

Les vols au départ d'un aérodrome de l'ancienne ligue du sud ouest sont pris en compte pour le classement "Régional" ainsi que les vols réalisés en dehors du sud ouest sur planeurs inscrits dans les clubs régionaux pour le classement "Open". Le vol de distance est un parcours effectué en vol libre entre un point de départ et un point d'arrivée (avec une perte d'altitude de moins de 1000 m) :

- en ligne droite (pas de point de virage)
- en aller-retour (1 ou 2 points de virage)
- en triangle (2 ou 3 points de virage). Un triangle est dit «FAI» si ses branches sont comprises entre 28% et 45% de sa longueur totale (ou entre 25 et 45% si le circuit est supérieur ou égal à 750 km).
- en distance libre (3 points de virage au maximum)

La longueur minimale d'une branche, sauf la dernière, est de 30 km.

Pour le triangle et l'aller-retour, le point de départ prévu doit être le même que le point d'arrivée prévu ou distant d'un maximum de 15 km en fonction des particularités locales.

Dans le cas du triangle ou de l'aller-retour le point de départ/arrivée peut être situé en milieu de branche ; la distance prise en compte est alors celle du **triangle** ou de l'**AR** seul.

Seul un circuit en triangle, aller-retour ou ligne droite réussi en totalité **Comme Prévu** peut bénéficier du coefficient de circuit 1,25.

## ARTICLE 3 - CLASSEMENT DES ASSOCIATIONS

### 3.1 - ASSOCIATIONS

Seules les associations de la région sont classées.

### 3.2 - PLANEURS

Chaque association est classée en fonction des épreuves réalisées par ses membres sur ses propres planeurs et ceux leur appartenant.

Un planeur ne pourra être inscrit que dans un club à la fois.

### 3.3. - MOTOPLANEURS AUTONOMES OU NON AUTONOMES DE TYPE "TURBOS"

Les circuits réalisés sur motoplaneurs seront pris en compte sous la condition d'enregistrer le temps de fonctionnement du moteur :

- Ce contrôle peut être effectué par un enregistreur de vol GPS agréé IGC, enregistrant le bruit du moteur en fonctionnement grâce à un microphone.
- Les anciens enregistreur de vol GPS avec sonde détectant l'ouverture des trappes du moteur sont acceptés.

L'utilisation de la procédure photographique classique pour le contrôle du circuit et des points de virage est proscrite pour les motoplaneurs.

Les motoplaneurs «TURBOS» ou autonomes décollant sans utiliser leur moteur utiliseront la procédure suivante : faire fonctionner pendant un minimum de 30 secondes le moteur avant le départ pour le circuit envisagé. Cette procédure a un double rôle :

- l'enregistrement du fonctionnement du moteur par l'enregistreur de vol GPS
- s'assurer que le moteur fonctionne correctement (sécurité).

### 3.4. - CLASSEMENT INDIVIDUEL

Un classement individuel "régional" comprenant uniquement les vols au départ de la région et

un classement "open" totalisant tous les vols réalisés par le pilote, sont créés. Ces classements ne prendront en compte que l'addition des points des cinq meilleurs circuits. Le calcul des points est celui de l'article 4. Les conditions de classement et d'envoi sont ceux de l'article 7.

#### **ARTICLE 4 - COEFFICIENT DE CALCUL**

Ils sont appliqués pour calculer les points à partir du nombre de kilomètres.

(nombre de points du vol = Distance x CC x CR x 100 / CP)

##### **4.1 - COEFFICIENT CIRCUIT (CC)**

- a) Triangle FAI, aller-retour ou ligne droite (réalisés comme prévus) : 1,25
- b) Triangle FAI, aller-retour ou ligne droite (points de virage non prévus), triangle non FAI, distance libre à au plus trois points de virage : 1,00

##### **4.2. - COEFFICIENT DE RÉUSSITE (CR)**

- a) Épreuves réussies comme prévu : 1,00
- b) Autres épreuves : 0,80

##### **4.3. - COEFFICIENT PLANEURS (CP)**

Le coefficient à utiliser est celui édité par le DAeC. La liste des coefficients est jointe en annexe.

#### **ARTICLE 5 - ARCHIVAGE DES RESULTATS**

##### **5.1. - TOTALISATION DES KILOMÈTRES**

Un registre chronologique et nominatif doit être tenu à jour pour connaître exactement le nombre total de kilomètres parcourus par les planeurs utilisés par l'association et par ceux appartenant à ses membres.

##### **5.2.1 - CONTRÔLE PAR PHOTOS**

Toutes les photographies concernant un vol devront figurer sur un seul film non coupé et devront avoir été prises dans l'ordre convenable :

- a) Le panneau de déclaration conforme au modèle FFVV sera signé d'un commissaire sportif de l'Aéro-Club de France ou par un commissaire régional désigné par le Président du club maîtrisant parfaitement le Code Sportif de la FAI et qui certifiera par leur signature que celui-ci a été respecté. Les clubs transmettront au responsable de la coupe régionale la liste limitative des commissaires désignés en leur sein. Le signataire précisera son identité. Les panneaux signés ou photographiés seront déposés au club jusqu'au retour au sol. Le panneau de déclaration sera complété au retour du circuit et signé par le même commissaire (sauf impossibilité) pour être archivé au club ;
- b) le terrain de départ ou un point choisi, à l'avance, comme point de départ, (secteur 180° à moins de 3 km du point de départ) ;
- c) les points de virage photographiés sous le bon angle dans l'ordre prévu. (la photo doit être prise dans un secteur de 45° de part et d'autre de la bissectrice extérieure de l'angle formé par les branches d'arrivée et de départ au point de virage considéré. Chaque point de virage doit être visible sur la photo qui doit être prise à une distance inférieure à 2 kilomètres dudit point.) ;
- d) le panneau de déclaration signé certifiant le retour au terrain (ne pas oublier d'archiver un certificat d'atterrissage signé par 2 témoins s'il y a eu atterrissage aux vaches...) ;
- e) une photo au moins faisant apparaître le numéro de compétition ou l'immatriculation du planeur. Si l'une de ces photos manque, n'est pas lisible ou n'est pas prise sous le bon angle, le pilote marque les points correspondants à la dernière photo correcte.
- f) Si le panneau de départ ou une signature commissaire manque, le coefficient non prévu 0,8 s'applique.

##### **5.2.2 - CONTRÔLE PAR GPS**

L'utilisation des enregistreurs de vol GPS est recommandée, tous les types d'enregistreurs de vol sont admis sauf pour les motoplaneurs où l'enregistrement du fonctionnement du moteur est obligatoire.

Les enregistreurs de vol homologués par l'IGC (permettant de déclarer un vol et l'identité du pilote et de générer un fichier .igc dont l'intégrité peut être vérifiée) sont recommandés.

Les enregistreurs type Garmin, MLR, Magellan, CE Glide, WinPilot... permettant une déclaration initiale de circuit datée (Heure GMT), ainsi que les autres enregistreurs GPS (Garmin 89, 90, 92...) accompagnés de panneaux de départ et arrivée signés et horodatés, sont également admis.

Les points de virage virtuels (coordonnées GPS) sont autorisés ainsi que les vaches virtuelles. Toute remise en route du moteur pour les motoplaneurs est considéré comme une vache. L'enregistrement devra prouver le passage dans le secteur de départ (canette de bière – *beer can* - de 500 m de rayon ou secteur photo classique : moins de 3 km du points de départ et moins de 45° de l'opposé de la branche de départ), dans le secteur de chaque point de virage (canette de bière de 500 m de rayon ou secteur photo de 3km, 45° par rapport à la bissectrice extérieure des branches de départ et d'arrivée) et l'atterrissage sur le terrain d'arrivée ou, si le point d'arrivée n'est pas un terrain, le passage dans le secteur d'arrivée (canette de bière de 500 m de rayon ou secteur photo de 1 km, 45° de l'opposé de la dernière branche). Les fichiers seront conservés par le responsable coupe régionale du club qui enverra la liste des vols en fin de mois (par courriel à l'adresse : crso @ deltafox.net) pour établissement des classements.

### **5.3. - ARCHIVAGE**

Les justificatifs d'épreuves, panneaux départ et arrivée, film, fichiers de vol GPS, registre (5.1.) seront conservés pendant un an après la fin de l'année concernée.

### **ARTICLE 6 - CONTROLE**

Chaque club désignera un responsable "coupe régionale". Ce responsable sera si possible un commissaire Aéro-Club de France afin de valider les vols réalisés par les membres du club. Il enverra les justificatifs nécessaires au responsable de la coupe régionale pour contrôle.

### **ARTICLE 7 - CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES ET ANNUELS**

#### **7.1. - CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES**

Tous les fins de mois d'avril à septembre seront établis classements et bulletin de liaison régional.

#### **7.2. - CLASSEMENTS ANNUELS**

En fin d'exercice chaque association inscrite et ayant participé à la coupe régionale adressera au responsable de la coupe régionale pour le 31 janvier dernier délai, les derniers résultats de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre. Elle devra pouvoir fournir au responsable de la coupe régionale, chargé des contrôles, toutes les pièces justificatives.

Le classement définitif apparaîtra dans le compte rendu annuel de la coupe régionale : classements individuels et classements par clubs sur les 10 meilleurs circuits réalisés (région et hors région) ainsi que classements au nombre de kilomètres réalisés (région et hors région, par club et par pilote)

**Attention :** Les résultats parvenant au responsable de la coupe régionale après le 31 janvier ne seront pas pris en considération.

#### **7.3. - COUPE GRANDS VOLS**

Trois coupes récompenseront les plus grands vols réussis au départ de la région et seront remises en Assemblée Générale chaque année.

Les vols considérés seront les suivants :

- \* le meilleur vol réalisé entre les solstices de printemps et d'automne (Challenge Lavalette)
- \* le vol le plus long réalisé au départ d'Aquitaine (Coupe des Vieilles Tiges)
- \* le vol le plus long réalisé au départ de Midi-Pyrénées (Coupe des Vieilles Tiges)

Aucun coefficient n'affectera le nombre de kilomètres, sauf le coeff machine pour le challenge Lavallette

### **ARTICLE 8 - RESPONSABILITE DES PRESIDENTS - SANCTIONS**

Les présidents d'associations sont responsables de l'exactitude des résultats transmis. Le contrôle des vols réalisés peut être délégué aux commissaires régionaux figurant sur la liste établie par le président. Un club convaincu d'avoir transmis de faux résultats tendant à améliorer son classement ou celui de l'un de ses membres serait automatiquement exclu de la coupe régionale de performances pour deux années consécutives.

# COEFFICIENTS PLANEURS COUPE FEDERALE 2002

<http://www.daec.de/se/breitensport/dmst/wo/handicap.htm>

## TYPE DE PLANEURS ET MOTOPLANEURS COEF

### CLASSE LIBRE

<i>eta</i> .....	132
<i>Nimbus 4; ASW 22BL</i> .....	128
Nimbus 3/25,5m ; ASW 22 B ; <i>ASH 25/=26m; Nimbus 4D</i> .....	126
Nimbus 3/24,5m ; Nimbus 3D ; ASW 22/24m ; AS 22-2 ; ASH 25 .....	124
Nimbus 3/22,9m ; ASW 22/22m ; LS 5 .....	122
SB10;Glasflügel604/24m .....	120
Glasflügel604; .....	118
ASW 17 ; Jantar 2/2b ; Nimbus 2 b/c ; fs 29 ; LAK 12 .....	116
Jantar19m;Kestrell9m; .....	114
Duo Discus ; D 41 ; DG 500/505 22m ; Stemme S 10 ; B 13 ; Mü 27 ; ASW 12 ; DG 1000/20m 110 .....	110
JanusCtrainrentrant;DG500/50520m;fs33 .....	108
JanusCtrainfixe;B12;CalifA21;DG1000/18m .....	106
Janus 18,2m ; DG 505 Orion 18m .....	104

### CLASSE LIBRE/18M

ASH 26 ; <i>Ventus 2/18m</i> ;DG 800/18m;LS 9 ;LAK 17/18m .....	120
DG 600/18m ; LS 6/17,5m ; LS 6/18m .....	118
Ventus 17,6m ; DG 600/17m .....	116
Ventus 16,6m ; LS 8/18m ; LAK 19/18m; Glasflügel 304CZ 17,5m .....	114
ASW2016,6m;Kestrell17m;Glasflügel304/17 .....	112
DG 200/17 ; LS 3/17 ; DG 400/17 .....	110
Diamant 18m ; BS 1 ; D 36 .....	108
FK-3; SB 8 .....	106
Mü 26; Diamant 16,5m; Cirrus 18,34m .....	104
Cobra17m;Std.Libelle17m .....	102

### CLASSE COURSE (15M)

Ventus 2; ASW 27; DG 800 S; LAK 17 .....	114
Ventus 1 ; LS 6 .....	112
DG 600 ; ASW 20 ; SB 11 ; fs 32; Glasflügel 304 .....	110
LS3;DG200;DG400;Mini Nimbus ; Mosquito ; D 40 .....	108
SpeedAstirII;PIK20D/E .....	106
LS 2 ; H 301 .....	102

### CLASSE STANDARD

LS 8 ; Discus ; ASW 24 ; SZD 55 ; SB 13 ; DG 303 ; Discus 2 ; ASW 28 ; LAK 19 ; Genesis ..	108
--	-----

### CLASSE STANDARD/CLUB

LS4;LS7;DG300;Falkon ; LS 3 Std. ; SB 12 ; AFH 24 ; Glasflügel 304C .....	106
DG300trainfixe;AK5;Pégase(toutesversions) .....	104
ASW 19 ; DG 100 ; LS 1 f ; Hornet ; Std. Jantar ; Std. Astir, SZD 59 ; Phöbus B 3 .....	100
ASW 15 ; Std. Cirrus ; Std. Libelle ; LS 1-0,c,d ; Cobra 15 ; ASW 19 Club ; DG 100 Club ; D 38 98	

### CLASSE CLUB

DG500/505Trainertrainrentrant;Marianne; Cirrus B; Std. Cirrus 16m ; Phöbus C; D 371 ; SB 7 ; Elfe	
---	--

17m,..... 100  
 Mü22b;DG500/505Trainertrainfixe;fs31;TwinIII/20m; ..... 98  
 AstirCS;AstirCS77;ClubLibelle;Salto15,5m;ElfeS3/S4;G103TwinIII,MistralC;Kiwi;  
 AFH 22 ; Phöbus B; SHK ; IS 29D;LS1-0train fixe ; VSO-10  
 ..... 96  
 TwinAstirtrainretrant;AstirCSJeans;fs25;Elfetrainfixe;PhöbusA;VSO-10C;  
 JP15/36 ..... 94  
 TwinAstirTrainertrainfixe;G103TwinII;ASK21;G102ClubAstir;ASK23;Phönix;  
 Carat;Kiwi;JP15/34 ..... 92  
 SZD51Junior;ZugvogelIIIb;Std.AustriaSH1;SF27B ..... 90  
 SB5E;SF27A;Foka;ZugvogelIIIa;H101Salto;SF30;SF34trainretrant,  
 PIK16Vasama;PilatusB4trainretrant;Std.AustriaSH;Geier;ASK18 ..... 88  
 Ka6E;Ka10;SB5a-c;SZD30Pirat;SIE3;Std.Austria;SF34trainfixe;PilatusB4trainfixe;  
 ZugvogelI,II,IV;PW5;SoloL33;GreifII;VT16/116Orlic;Alliance .....  
 86  
 Ka6;SF26;H30;SZD50Puchacz ; Bergfalke IV ; IS 28 B2 ..... 84  
 Sagitta;ASK14 ..... 82  
 KranichIII;LCFII;Weihe50 ..... 80  
 Ka8;ASK13;BergfalkeIII;L-Spatz;Bocian;L23SuperBlanik18,2m ..... 78  
 Ka7;Ka2B;Bergfalke II ; L 13 Blanik ; L 23 Super Blanik ; SZD-45 A ; Dimona ;  
 WA30 .... 76  
 Ka 2 ; Spatz 13m ; AV 36 ..... 74  
 SF 25 a-c ..... 72  
 Rhönbussard ..... 60  
 Grunau Baby ; Rhönlerche ; Specht ; Ka 1; Ka 3  
 ..... 54  
 Classe 18m = Monoplace avec une envergure>15m et <ou= 18m excepté en classe  
 Club.  
 MotoplaneurautonomesouéquipésdeTurbo=coefficientsidentiqueàceluiduplaneurpur  
 Winglets:Lecoefficientnechangeapasavecl'utilisationdewinglets.